Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)
selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

A SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Importateur:

Elma Schmidbauer Suisse AG
Hintermättlistrasse 11, CH-5506 Mägenwil
Téléphone: +41 62 887 2500, Fax: +41 62 887 2509
E-Mail: info@elma-suisse.ch
Internet: www.elma-suisse.ch

Renseignements en cas d'urgence:

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich (CSIT)
Téléphone: 145 (seulement depuis la suisse)

A SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler (Suva)

No. CAS	**Désignation / Substance**	**Valeur VME**	**Valeur VLE** sur une courte durée	Notations / Remarques	Méthodes de mesure
7664-38-2	Acide phosphorique	2 mg/m^3 (i)	4 mg/m^3 (i)	SS_C	NIOSH OSHA
67-63-0	2-Propanol	200 ppm 500 mg/m^3	400 ppm 1000 mg/m^3	SS_C B	INRS NIOSH

Substance	**Valeur VBT**	**Paramètre biologique**	**Matériel d'examen**	Date/heure de prélèvement	Remarque
2-Propanol	25 mg/l (0,4 mmol/l)	Acétone	Urine	b	
2-Propanol	25 mg/l (0,4 mmol/l)	Acétone	Sang complet	b	

* A RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

*** Recommandations relatives au produit**
Éliminer comme déchets spéciaux selon Ordonnance sur les déchets (OLED) et Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD).

A SECTION 15: Informations réglementaires

Composants selon Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) Annexe 2.2 :
<5% agents de surface non ioniques, <5% acide phosphorique, parfums.

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM): Annexe 1: non cité.

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV) (Etat le 1er janvier 2024) **:**
5,3 % .

Suppléments à la fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006) selon Ordonnance sur les produits chimiques (OChim) suisse

Mise en garde pour la protection des jeunes travailleurs (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2))**:**

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Mise en garde pour la protection de la maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52))**:**

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent pas entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail. Lorsqu'il est établi sur la base d'une analyse de risques qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées, elles peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) (Art. 63 OLT 1 ; RS 822.111).

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation elma noble clean

Identifiant unique de formulation UFI: 3G70-60TM-M00F-DCVG

Composant(s) déterminant la classification de danger
thiourée

* 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

* **Catégories de produits [PC]**
PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange
Produit aqueux de nettoyage pour bijoux.

Usages déconseillés
Ne pas utiliser en projection/pulvérisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l´information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN)	+49 761 19240
France: numéro ORFILA (INRS)	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge	070 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essais.
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul.
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul.
Carc. 2, H351	Méthode de calcul.
Repr. 2, H361d	Méthode de calcul.
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul.

Consignes en cas de risques physiques
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Consignes en cas de risques pour l'environnement
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger
thiourée

Pictogrammes des risques



GHS05 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement
Attention

Mentions de danger
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence
P405 Garder sous clef.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Autre étiquetage
caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:
< 5% agents de surface non ioniques
< 5% phosphates (acide phosphorique)
parfums

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles
Skin Irrit. 3 H316: Provoque une légère irritation cutanée.
Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Effets nocifs possibles sur l'environnement
Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB
D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	propane-2-ol	< 10 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	
62-56-6	200-543-5	612-082-00-0	thiourée	5 - 10 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 2; H411	
7664-38-2	231-633-2	015-011-00-6	acide phosphorique …%	< 5 pds %	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	Skin Corr. 1B;H314: C>=25% Eye Dam. 1;H318: C>=25% Skin Irrit. 2;H315: 10%<=C<25% Eye Irrit. 2;H319: 10%<=C<25%

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119457558-25	propane-2-ol
01-2119977062-37	thiourée
01-2119485924-24	acide phosphorique …%

Indications diverses
Mélange aqueux acide de tensides nonioniques, agents complexants et solvant.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation
En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

Après contact avec la peau
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir.
Traitement médical nécessaire.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets
Risque des aspiration du poumon.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin
Aucune autre information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
mousse résistante à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO2)
eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés
aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Produits de pyrolyse, toxique
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone
Phosphore oxydes
Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes
Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Eviter d'inspirer les aerosoles.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale
Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Matériau approprié pour le sol:
Résistant aux acides
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter
Ne pas stocker ensemble avec:
base

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver sous clé.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 4 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation
Voir paragraphe 1.2

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
7664-38-2	231-633-2	Acide phosphorique	1 [mg/m³] Court terme(mg/m³) 2 2000/39/CE
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	1 [mg/m³] Court terme(mg/m³) 2 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	200 [ml/m³(ppm)] 500 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 400 (1) Court terme(mg/m³) 1000 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	2 (1) [mg/m³] Court terme(mg/m³) 4 (1)(2) (1) Inhalable fraction (2) 15 minutes average value (CH)

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	200 [ml/m³(ppm)] 500 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 400 Court terme(mg/m³) 1000 (CH)
7664-38-2	231-633-2	Orthophosphoric acid	0,2 [ml/m³(ppm)] 1 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 0,5 Court terme(mg/m³) 2 Italic type: Indicative statutory limit values (F)
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	Court terme(ml/m³) 400 Court terme(mg/m³) 980 (F)
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	1 [mg/m³] Court terme(mg/m³) 2 EU
67-63-0	200-661-7	Alcool isopropylique	Court terme(ml/m³) 400 Court terme(mg/m³) 980 TMP No. 84 / FT No. 66
		Acide phosphorique	0,2 [ml/m³(ppm)] 1 [mg/m³] Court terme(ml/m³) 0,5 Court terme(mg/m³) 2 FT No. 37

* **DNEL salarié**

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
62-56-6	thiourée	4.81 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 50
62-56-6	thiourée	1 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 12.5
67-63-0	propane-2-ol	888 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	Facteur d'évaluation 1
67-63-0	propane-2-ol	500 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	Facteur d'évaluation 1
7664-38-2	acide phosphorique …%	1 mg/m³	long terme par inhalation (local)	

* **PNEC**

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
62-56-6	thiourée	0.01 mg/L	eaux, eau douce	Facteur d'évaluation 10
62-56-6	thiourée	0.38 mg/L	station d´épuration (STP)	Facteur d'évaluation 1

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage
lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection des mains
gants (résistants aux acides)
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.
Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Protection corporelle:
vêtement de protection léger

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.
Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.
Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

* **Couleur**
transparent
incolore

Odeur
comme:
Isopropanol

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:			propane-2-ol: 2,5 - 490 mg/m3 (1 - 196 ppm).
Point de fusion/point de congélation	Plage de solidification		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	≥ 78 °C		
inflammabilité	solide		non applicable
inflammabilité	gazeux		non applicable
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite supérieure d'explosivité env. 12 Vol-%		Valeur pour propane-2-ol.
Limites inférieure et supérieure d’explosion	Limite inférieure d’explosivité 2 Vol-%		Valeur pour propane-2-ol.
Point éclair	env. 40 °C	DIN 51755 partie 1	N'entretient pas la combustion.
Température d’auto-inflammabilité	425 °C		Valeur pour propane-2-ol.
Température de décomposition	> 78 °C		
pH	dans l'état fourni 1.2 (20°C)		
Viscosité			non déterminé
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		miscible

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0.05 (20°C)		Valeur pour propane-2-ol.
Pression de vapeur	env. 31 hPa (20°C)		
Densité et densité relative	1.022 g/cm³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	2.07		Valeur pour propane-2-ol.
caractéristiques des particules			non applicable (liquide).

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Explosifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).
CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Aérosols

Estimation/classification
non signifiante - aucun aérosol.
Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification
non applicable (liquide).

gaz sous pression

Estimation/classification
non applicable (liquide - aucun gaz dissous).

liquides inflammables

Estimation/classification
Le point d'éclair est > 35 °C, n'entretient pas la combustion.
Le mélange n'est pas classé comme liquides inflammables.

solides inflammables

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).
CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).
CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (liquide).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non signifiante - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Matières solides comburantes

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

	Valeur	Méthode, Résultat	Source, Remarque
Taux de corrosion (mm aluminium/année)	27.4 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	
Taux de corrosion (mm acier/année)	10.2 mm/a	Test de l'ONU, Partie III de la sous-section 37.4	

Estimation/classification
Le mélange est classé comme corrosif pour les métaux (Met. Corr. 1 H290).

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Taux d'évaporation			eau: 0,36 (ASTM D3539). propane-2-ol: 1,5 (ASTM D3539) / 11 (DIN 53170) .
Teneur en solvant	< 10 pds %		
Propriétés explosives			aucune
Propriétés comburantes			aucune

Autres informations
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit au contact des bases fortes.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agent oxydant
Corrode l'aluminium.
Réagit au contact des bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Présence possible de traces de: Hydrogène sulfuré (H2S).

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* **Toxicité aiguë**

* **Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique …% DL50: 1530 mg/kg Espèce Rat		
	Numéros CAS62-56-6 thiourée DL50: 1750 mg/kg Espèce Rat		
Toxicité dermique aiguë	> 5000 mg/kg	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique …% DL50: 2740 mg/kg Espèce Lapin		
	Numéros CAS62-56-6 thiourée DL50: > 2800 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) > 50 mg/L	ATE: Estimation de la toxicité aiguë	
	Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard)		négligeable

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
	Numéros CAS67-63-0 propane-2-ol Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: 72.6 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant	Jugement d'experts et éléments de preuve.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritant.	Méthode de calcul.	

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
sensibilisants.		Méthode de calcul.	

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification
Susceptible de nuire au fœtus.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène.
Le mélange est classé comme cancérogène: Carc. 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Le mélange est classé comme toxique pour la reproduction: Repr. 2 H361d: Susceptible de nuire au foetus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Estimation/classification
Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien	Numéros CAS62-56-6 thiourée	discutable	

Autres informations

Exerce un effet dégraissant sur la peau.
le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

*** 12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	CL50: 49.7 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS62-56-6 thiourée CL50: > 600 mg/L Espèce Tête de boule Durée du test 96 h		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	Numéros CAS62-56-6 thiourée NOEC 5000 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 14 d	OCDE 204	
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	EC50 45.2 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS62-56-6 thiourée EC50 5.6- 18 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h		

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	Numéros CAS62-56-6 thiourée NOEC 0.25 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	EC50 36.7 mg/L	calculé.	
	Numéros CAS62-56-6 thiourée EC50 ≥3.8- 5.4 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 96 h		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	Numéros CAS62-56-6 thiourée EC10: ≥0.3≤ 0.6 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 96 h		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	Numéros CAS62-56-6 thiourée EC10 1265 mg/L Espèce Pseudomonas putida Durée du test 18 h		

* **Estimation/classification**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			après une adaptation prolongée le produit est biodégradable. Relativement/partiellement biodégradable.
Biodégradation	Taux de décomposition 100 %	Neutralisation, mesure de pH.	Proprietes acides sont elimineés à 100%.
Biodégradation			Numéros CAS7664-38-2 acide phosphorique …% Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique.
Biodégradation	Taux de décomposition 95 % Durée du test 21 d	OCDE 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B	Numéros CAS67-63-0 propane-2-ol
Biodégradation	Taux de décomposition 0 % Durée du test 34 d	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	Numéros CAS62-56-6 thiourée
Biodégradation	Taux de décomposition 70-85 % Durée du test 29 d	OCDE 302A/ ISO 9887/ EEC 92/69/V, C.12	Numéros CAS62-56-6 thiourée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification
propane-2-ol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,05).
acide phosphorique: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
thiourée: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: -0,92).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification
propane-2-ol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.
acide phosphorique: non disponible.
thiourée: Adsorption faible sur le sol (Koc: 30,5).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

* 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien	Numéros CAS62-56-6 thiourée	discutable	

12.7 Autres effets nocifs

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* Autres informations écotoxicologiques

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Demande chimique en oxygène (DCO)	env. 206 mg O2/g	calculé.	
Demande biochimique en oxygène	13 mg O2/g Durée du test 5 d		Numéros CAS62-56-6 thiourée
AOX			D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

Informations complémentaires
Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.
Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
Danger chronique pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Aucune autre information signifiante disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
070601 *	eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
200129 *	détergents contenant des substances dangereuses

Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Élimination appropriée / Produit
Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.
Neutraliser avec des bases ou de la chaux.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805	ONU 1805	ONU 1805
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION	PHOSPHORIC ACID SOLUTION	Phosphoric acid, solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Étiquette de danger	8
Code de classification	C1
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Dispositions particulières	-
Code de restriction en tunnel	E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	PHOSPHORIC ACID SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	5 L
Polluant marin	Non
EmS	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1805
Nom d'expédition des Nations unies	Phosphoric acid, solution
Classe(s) de danger pour le transport	8
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Non

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

*** 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

*** Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

*** Limites d'utilisation**
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 + 40 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non signifiante s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

autres réglementations (UE)

À observer:
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
Teneur en COV, état de livraison 5.3 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)
DIN: Institut allemand de normalisation
DNEL: dose dérivée sans effet
DOC: Carbone organique dissous
EmS: procédures d'urgence
EN: Norme européenne
IATA: International Air Transport Association
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO: International Maritime Organization
ISO: L'Organisation internationale de normalisation
JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)
MuSchRiV: Décret relatif à la protection de la mère (DE)
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SCL: Specific concentration limit
TI: Instruction technique
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
VOC: Composés organiques volatils
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1
Carc. 2: Cancérigène, Catégorie 2
Repr. 2: Substance toxique pour la reproduction, Catégorie 2
STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Références littéraires et sources importantes des données
Mesures propres.
Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/.
Informations de nos fournisseurs.

Indications diverses
Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente